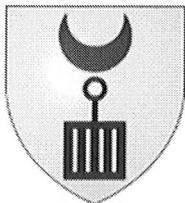


**MAIRIE
DE
SAUSHEIM**



JG/LB

**PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM
SEANCE DU 30 JANVIER 2023 A 19 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Dominique HABIG, Fabienne BEYER, Nadia BENTZ, Christian SCHIEBER, Laurent STADELMANN, Marie-Christine GOEPFERT, Adrien DUDA, Muriel WALTER, Michel DE LA TORRE, Jean-Jacques MISSLIN, Maria BUTZ, Adrien GALLIATH, Cédric HEMMERLIN, Catherine KEMPF, Jessica CHEVALIER

Excusés : Danièle MIMAUD, Daniel BUX, Jeannine SPENLE, Karine LEMART, Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS, Anne-Gaëlle WEISS

Procuration : Danièle MIMAUD à Monsieur le Maire
Karine LEMART à Sophie LENET
Anne-Gaëlle WEISS à Michèle DUDA

Secrétaire de séance : Jean GAUGLER – Directeur Général des Services

ADMINISTRATION GENERALE

**POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
13 DECEMBRE 2022**

Celui n'appelant aucune remarque, ni observation, est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

**POINT N°2 : CONVENTION AVEC LA CONCORDIA DE SAUSHEIM - AUTORISATION
DE SIGNER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la conclusion de la convention d'objectifs pluriannuels avec la société de Musique Concordia
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention et toutes les pièces y afférentes.

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

POINT N°3 : INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER - 4ÈME TRIMESTRE 2022

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

POINT N°4 : LOTISSEMENT « LE PARC DE L'ILE » - ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DE L'AQUITAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de ces terrains aux conditions définies ci-avant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents usuels à intervenir en l'étude de Maître TRESCH, Notaire à MULHOUSE (68100), chargé de la rédaction de l'acte authentique, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge du vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le classement de la parcelle cadastrée section 11 n° 432 dans le domaine public communal.

POINT N°5 : SUPPRESSION DU DROIT DE RESOLUTION SUR UNE PARCELLE AVENUE KONRAD ADENAUER EN ZAC ESPALE

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne votre accord pour la levée de cette inscription sur le terrain cadastré section 12 n° 512/69
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à l'effet de donner mainlevée et radiation de l'inscription relative au droit de résolution au profit de la commune de SAUSHEIM

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°6 : MOTION DE SOUTIEN POUR LA PRESERVATION DU CORPS DE GARDES CHAMPETRES ET SES PARTICULARITES

Après en avoir débattu et compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité affirme :

- Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans du fait de la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;
- Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

Prochaine Séance du Conseil Municipal : Lundi 20 février 2023



Le Maire,

Guy OMEYER